

Votre carte avantages du personnel

Si vous avez un contrat de plus de 2 mois, vous avez droit à 15 % de réduction via la carte avantages du personnel. Quelle est la marche à suivre ?

Au moment de payer vos achats, faites scanner votre carte avantages du personnel par le collaborateur à la caisse. Vous verrez que le ticket de caisse indique que la carte a été scannée.

Les détails de votre achat seront alors transmis et la réduction sera calculée automatiquement. Le montant de la réduction sera versé dans les deux mois en même temps que votre salaire.

Sur la fiche de salaire, la réduction figure sous le code salarial « 3925 PVK ».



Bon à savoir :

- Les membres de la famille ou personnes habitant avec le nouveau collègue peuvent également en profiter.
- La réduction ne s'applique pas à l'alimentation pour bébés, aux timbres, aux cartes de téléphone, aux langes, à l'achat de chèques cadeaux, ni aux achats via Internet.
- La réduction est accordée sur un montant d'achat maximum de € 280 par mois. Lorsque ce montant est atteint au cours du mois, la réduction n'est plus accordée.
- En cas de perte de la carte avantages du personnel, contactez immédiatement PSA afin de la bloquer.
- Des règles spécifiques sont en vigueur pour les achats dans la filiale pendant les heures de travail. Le manager de filiale se fera un plaisir de vous les expliquer.